



REGLEMENT EAULI'RUN

Article 1 : Organisateur

L'Organisateur de la Eauli'run : S.A.S SUEZ Eau France, ayant son siège, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92 040 PARIS LA DEFENSE et enregistrée au Greffe du tribunal de commerce de Nanterre, sous le numéro 410034607.

Vous pouvez contacter l'Organisateur à tout moment par mail, à l'adresse sylvie.quarez@suez.com ou par téléphone (06.07.45.37.59).

Article 2 : La course

La Eauli'run est une course ou marche à pied à caractère non compétitif, ouverte à partir de 16 ans, dans la limite de 600 participants. Ceux-ci seront aspergés de poudre colorée tous les kilomètres sur une distance de course approximative de 5 kilomètres. L'arrivée est un événement en soi car tous les participants se verront remettre un sachet de poudre colorée afin d'effectuer, pour le final, un lancer synchronisé en présence de la fanfare.

Le présent Règlement s'applique à l'édition du 22 Septembre 2019 pour une course qui aura lieu sur la commune de Aulnoy-lez-Valenciennes.

Son départ, vers 11h, se fera aux alentours (sur le parking) de l'espace culturel « Les Nymphéas », rue Henri Turlet, 59300 Aulnoy-Lez-Valenciennes ainsi que son arrivée.

Les dossards, les T-Shirts et lunettes de protection seront distribués, sur place, une heure avant le départ de la course, soit à partir de 10h.

Article 3 : Conditions de participation

Cette manifestation est ouverte à partir de 16 ans, dans la limite de 600 participants.

Les mineurs peuvent s'inscrire à la course à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale ou une décharge de responsabilité sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription.

Cette course n'étant pas une compétition chronométrée et ne faisant pas appel à un classement ou une notion de vitesse, l'organisateur ne demandera pas de certificat médical pour délivrer un dossard, conformément à la législation en vigueur.

La course est déconseillée aux personnes épileptiques, asthmatiques et/ou claustrophobes.

Article 4 : Conditions d'inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur www.adorun.fr à partir du 27/08/19 jusqu'au 18/09/19.
Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

Les dossards, T-Shirts et lunettes de protection seront disponibles uniquement pour les participants ayant finalisé complètement leur inscription.

L'inscription comprend :

- L'organisation d'une course sécurisée,
- Un village d'animation, bar à eau, spectacle des arts de la rue, fanfare.

Article 5 : Accès au site de l'événement

L'introduction sur le site de la Eauli'Run de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Pour accéder au site et pouvoir participer à la course, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. Le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès aux participants au comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve.

Article 6 : Chronométrage

La course a une visée ludique et ne comporte pas de chronométrage.

Article 7 : Classement et récompense

Aucun classement ne sera assuré sur cette course car elle a un caractère non-compétitif.

En remerciant de sa bonne inscription, chaque participant se verra remettre un T-Shirt et des lunettes de protection aux couleurs de l'événement, avant le départ de la course, afin de recevoir et imprégner au mieux la poudre colorée dispensée tous les kilomètres.

L'événement se clôturera par un moment conviviale sur le lieu de l'arrivée (bar à eau, spectacle des arts de la rue, fanfare)

Article 8 : Sécurité

L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité en relation avec des bénévoles et services publics selon les critères énoncés par la préfecture du département, en conformité avec les règles d'organisation d'événements sportifs de masse en extérieur et utilisant des domaines publics.

Article 9 : Responsabilités et assurances

Il appartient à chaque participant d'avoir souscrit et d'être en possession d'une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels éventuels. En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve

Un service d'assistance médicale est assuré par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'Organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ces décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés. Cette manifestation est exclusivement réservée aux personnes ayant validé leur inscription, toute personne n'ayant pas de dossard ne pourra participer et ne pourra bénéficier des couvertures et assurances concernées.

Article 10 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Article 11 : Dangers inhérents à la poudre colorée

En participant à la Eauli'Run, chaque participant affirme avoir pris connaissances des risques ci-dessous :

- Certains segments de la course impliqueront de la fécule végétale colorée, cet élément peut causer des dommages sur les effets personnels.
- La fécule végétale a été testée pour les risques d'allergies et d'inflammations, mais que celle-ci peut éventuellement causer des dégâts, colorations ou allergies sur la peau, les cheveux, les vêtements et objets personnels du participant.
- Les dégâts cités ci-dessus sont plus susceptibles d'être causés en cas de pluie, et l'Organisateur ne pourra être tenu responsable de ceux-ci. Ce dernier invite les participants à se couvrir les cheveux et protéger leurs effets personnels en cas de pluie.

Aucun remboursement de frais de remplacement, réparation, remise à neuf ou de soins capillaires ou cutanés ne seront pris en charge par l'Organisateur.

Il est fortement conseillé aux participants de se laver intégralement à l'eau savonneuse à l'issue de la course.

Article 12 : Obligation des participants

En validant son inscription, chaque participant affirme avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et affirme se conformer aux obligations suivantes :

Se trouver au départ de la course à l'heure indiquée.

Respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles.

Respecter impérativement les consignes des contrôleurs présents.

Respecter le code de la route en cas d'utilisation de la voie publique.

Comprendre que les participants doivent présenter un comportement approprié en tout temps, y compris obéir à toutes les lois. Ceci inclut le respect de tout participant, équipement, installations, ainsi qu'une participation active et coopérative.

Etre apte à fournir des efforts physiques sur une distance d'environ 5km.

Etre conscient et responsable de son état de santé.

Avoir pris connaissance que l'attribution du dossard a été délivrée sans contrôle d'un certificat médical. Ceci engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à ladite manifestation.

Ne pas poursuivre l'organisateur en cas de problème médical.

Respecter les règles de bonne conduite et de savoir vivre avec les autres participants, les bénévoles ainsi que le comité d'organisation.

Respecter les consignes de l'équipe organisatrice.

Respecter les codes écologiques en adoptant une conduite responsable vis-à-vis de la préservation de l'environnement, en ne jetant aucun déchet dans un espace non prévu à cet effet.

Avoir pris connaissance que chaque participant est responsable de ses effets personnels et que l'organisateur ne peut-être aucunement porté comme responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'objets ou de biens personnels.

Comprendre que certains segments de la course impliqueront de la féculé de maïs colorée laquelle n'a pas été testés pour les produits chimiques ou les maladies.

Autoriser l'Organisateur, ses partenaires et commanditaires, à utiliser les photographies, séquences vidéo, enregistrements pris lors de cet évènement ou tout autre enregistrement de cet évènement pour toute utilisation incluant, sans s'y limiter, des fins de promotion, de publicité et de marketing. Toutes les photographies, séquences vidéo ou enregistrement de cet évènement sont la propriété exclusive de L'Organisateur.

Accepter d'indemniser l'Organisateur, ses partenaires et ayants droit, de toutes poursuites intentées par des tiers, découlant entièrement ou en partie de mes actions.

Article 13 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 14 : Loi informatique et libertés

Suez Eau France s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées par Suez Eau France pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres.

L'organisateur pourra être amenée à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, pour assurer le bon déroulement de l'organisation de la course.

Les données de l'internaute sont hébergées par l'Organisateur pour la stricte exécution de ses obligations. Ces données sont conservées conformément à la Loi « informatique et Libertés » pendant une durée justifiée par la finalité du traitement.

Article 15 : Renonciation et décharge de réclamation et acceptation des risques

En complétant mon inscription, je reconnais et assume qu'il y a certains risques inhérents à ma participation à la course Eauli'Run, et j'accepte de façon volontaire d'assumer la totalité des risques de blessures ou pertes que je pourrais subir, quelle que soit la sévérité, pendant l'évènement. En outre, je renonce à toute réclamation que je pourrais avoir (ou qui découle de moi) qui résulte de ma participation à la Eauli'Run contre Suez Eau France incluant ses propriétaires, gestionnaires, directeurs, employés, agents, bénévoles, commanditaires ou propriétaires et opérateurs des lieux. Les participants s'inscrivant à la course doivent reconnaître qu'il existe un risque de blessure inhérent à la participation à des activités/programmes récréatifs. J'accepte donc être le seul responsable à déterminer si je suis physiquement capable de prendre part à l'activité qui fait l'objet de cette Acceptation et décharge. Il est toujours

conseillé, surtout si le/la participant/e est enceinte, handicapé de quelque façon, a récemment souffert d'une maladie ou d'une blessure, de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique.

Je, pour moi-même et mes enfants, par la présente, libère complètement les Administrateurs de toute responsabilité et de toute réclamation pour toute blessure, incluant le décès ou l'invalidité, maladies, dommages, dépenses ou pertes que je pourrais subir découlant de, ou liés à la course, au programme ou activité, incluant des blessures causées ou associées avec mon transport pour aller ou revenir de la course.

J'ai lu et compris l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation. Le fait de m'enregistrer en ligne fait preuve de mon acceptation et a le même effet légal que ma signature originale aurait.

LA PARTICIPATION À LA EAULI'RUN VOUS SERA INTERDITE si vous n'avez pas accepté cette décharge avant le début des activités.

J'ai lu et je comprends entièrement l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation.